

Objectifs de la démarche d'identification et d'élaboration d'indicateurs de suivi à l'échelle métropolitaine

La construction d'indicateurs environnementaux communs à l'ensemble des Scot répond à un double objectif :

- accompagner les Scot dans l'obligation réglementaire d'évaluer les impacts environnementaux associés à la mise en œuvre de leurs orientations. Cette évaluation peut, d'ailleurs, conduire à une réorientation de leurs projets,
- mieux appréhender et mesurer les dynamiques métropolitaines dans lesquelles s'inscrit le Scot et qui transcendent leur périmètre.

Les indicateurs inter-Scot sont des indicateurs d'état communs à tous les Scot. Ils sont complémentaires des indicateurs d'objectifs qui mesurent le degré d'avancement des orientations d'un Scot et sont, par nature, du ressort de chaque syndicat mixte de Scot. La plupart ont également été calculés pour l'évaluation et le suivi de la Directive territoriale d'aménagement.

Méthode d'élaboration proposée

L'identification et la construction des indicateurs environnementaux métropolitains se sont déroulées en deux temps :

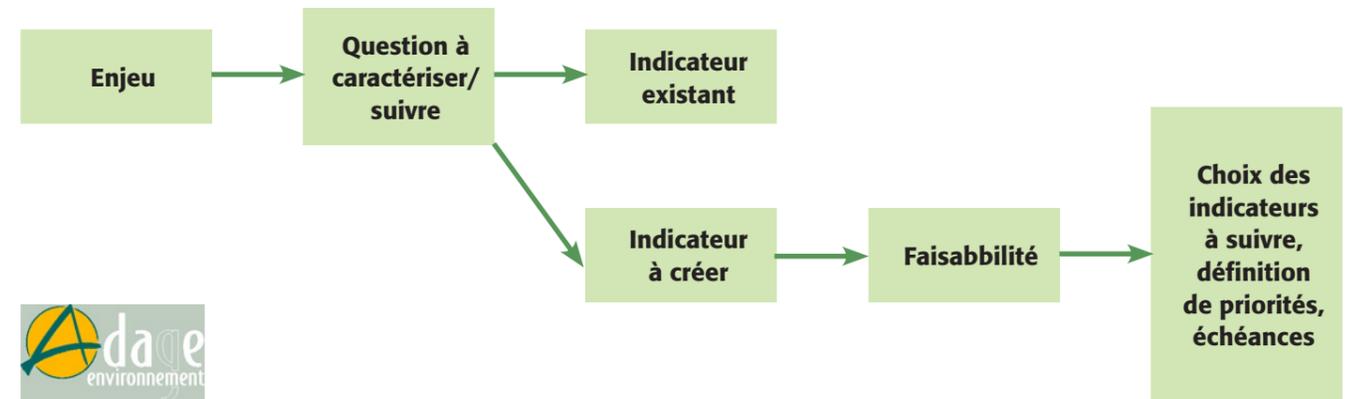
- la réalisation d'une grille synthétique des points saillants de chaque Scot sur les thématiques abordées, complétée d'une revue des indicateurs disponibles dans les documents de planification comparables ou dans les documents sectoriels ;
- un processus d'échanges entre l'Agence d'urbanisme et la maîtrise d'ouvrage (et le cas échéant leur bureau d'études) afin de sélectionner les sujets prioritaires ;
- la construction d'indicateurs environnementaux sur la base des enjeux métropolitains identifiés.

Ces temps d'analyse et d'échanges ont conduit à une sélection de quatre familles d'indicateurs.

Les indicateurs retenus :

- Consommation / économie d'espace
Artificialisation / occupation des sols (SPOT Thema)
- Localisation des zones de développement urbain - habitat et activité - par rapport aux dessertes en TC lourds
- Protection du patrimoine naturel et sa gestion
- Maintien et pérennité de l'activité agricole

La méthode d'élaboration retenue



Ce référentiel commun devra évoluer avec l'intégration de nouveaux indicateurs en fonction de nouvelles demandes des syndicats mixtes de Scot et de la disponibilité des données à l'échelle métropolitaine.

Ces indicateurs doivent permettre de mesurer :

- les grands équilibres de l'occupation des sols entre espaces urbains, espaces agricoles et forestiers,
- l'homogénéité des dynamiques d'artificialisation du territoire,
- les poids respectifs de l'habitat, des activités économiques ou des infrastructures,
- le rythme de consommation des espaces naturels par l'urbanisation,
- le niveau de protection des espaces naturels.

Par souci de flexibilité et de lisibilité, les indicateurs d'occupation du sol sont présentés sous forme de fiche : 3 fiches indicateurs expliquant l'intérêt de chaque indicateur et ses limites.

Article L121-1 du code de l'urbanisme

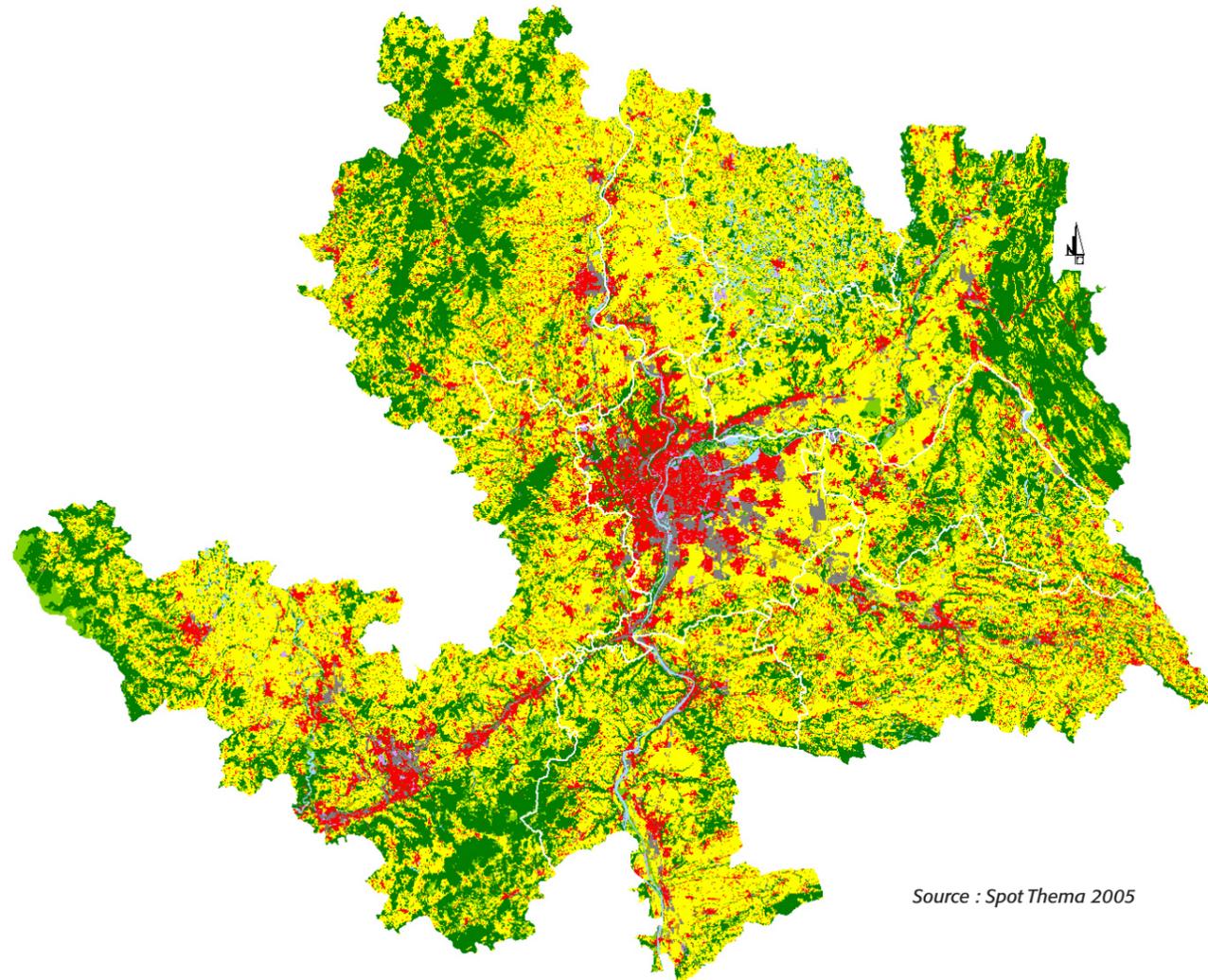
« Les schémas de cohérence territoriale [...] déterminent les conditions permettant d'assurer : [...] une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

Avec des accords de partenariat futurs ? Les thématiques privilégiées par les Scot.

- Développement de l'utilisation des énergies renouvelables ?
- Qualité de l'air : préciser le message et les besoins ?
- Eau : affiner un indicateur « métropolitain » pertinent ? Les secteurs les plus sensibles du territoire métropolitain pourraient être suivis : corridors bleus de la DTA, secteurs de captage stratégiques ?
- Boisement : quel objectif ? Quel message ? Suivi des surfaces avec Spot Thema suffisant ? adresser une demande de l'inter-Scot à ONF/CRPF/Draf : surfaces de boisements faisant l'objet d'un plan de gestion ?

Origines des données

Les indicateurs d'occupation des sols sont calculés à partir des données spatiales recueillies par Spot Thema. Deux années repères ont été retenues : 2000 et 2005. L'année 2005 est considérée comme année de référence. L'élargissement du suivi environnemental à d'autres thématiques (eau, air, qualité environnementale) demandera l'acquisition et la fiabilisation d'autres sources de données.



Source : Spot Thema 2005

Indicateurs de suivi des Scot - 2007

Introduction aux indicateurs environnementaux

Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise adhèrent tous, à travers un chapitre commun, à la poursuite d'objectifs partagés : une métropole accueillante, une attractivité fondée sur un développement cohérent du réseau ferroviaire et de l'habitat, une attractivité économique conçue sur la complémentarité, une métropole nature qui protège et valorise son environnement et l'inscription de cette démarche métropolitaine dans une gouvernance renforcée.

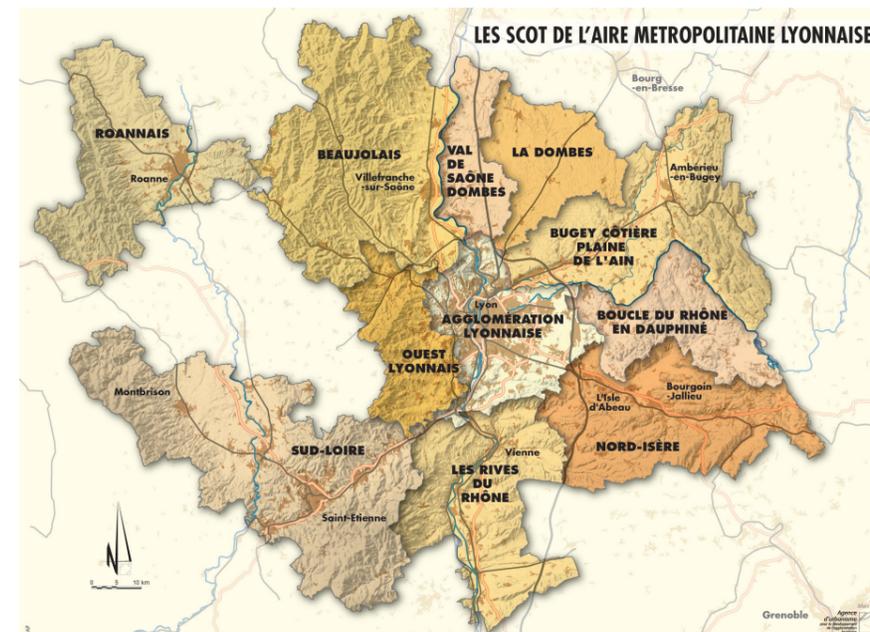
Pour mener à bien ces objectifs, l'inter-Scot s'est doté d'une ingénierie d'études dont le programme est défini chaque année avec l'Agence d'urbanisme, en collaboration avec la maîtrise d'ouvrage. Parmi les projets retenus 2007 figurent la construction et la mutualisation d'indicateurs de cadrage et de suivi, à l'échelle métropolitaine, des 11 Scot adhérents à la démarche à cette date.

La réactualisation de ces indicateurs est prévue au plus tard pour 2010.

Quatre champs d'évaluation ont été retenus :

- l'occupation du sol et l'environnement,
- l'habitat,
- l'articulation entre les déplacements et l'urbanisme,
- l'économie.

Le dossier présente l'état 0 des indicateurs d'occupation du sol. Etabli à partir des clichés satellitaires Spot Thema 2000 - 2005, il donne une première appréciation de l'usage des sols et de son évolution à l'échelle métropolitaine.



Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise